



ARRÊTÉ DU MAIRE

2024-028A Objet : Police de la circulation – Aigues-Vives – Route de St Nazaire

Le Maire de Cabrerolles,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-21-1, R. 411-26 et R. 412-29 à R. 412-33,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2-2°, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu la demande produite par Mme Sylvie AIMES, domiciliée 4 Rue des Écoles Aigues-Vives 34480 Cabrerolles, concernant la livraison d'un abri de piscine par la société ABRISUD le mardi 11 juin 2024, entre 12h et 18h, induisant une interdiction de stationner route de Saint-Nazaire à Aigues-Vives pendant toute la durée de l'intervention.

Considérant que la livraison est susceptible d'entraîner d'importantes perturbations à la circulation des véhicules et afin de prévenir tout risque pour les usagers,

Considérant qu'il incombe aux autorités compétentes, dans le cadre de leurs pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

Article 1 : le mardi 11 juin 2024, de 12h à 18h, en raison de la livraison d'un abri de piscine par la société ABRISUD, il sera interdit de stationner route de Saint-Nazaire à Aigues-Vives.

Article 2 : La circulation sera fermée.

Article 3 : L'interdiction de stationner sur la route est maintenue pendant toute la durée de l'intervention ;

Article 4 : Mme Sylvie AIMES se chargera de la fourniture, de la pose et de la gestion de la signalisation ;

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois ;

Article 6 : Le secrétaire de mairie, M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Murviel les Béziers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cabrerolles, 5 juin 2024.

Le Maire,

Séverine SAUR

